

NOUVEAU MANUEL COMPLET

Chandelier et du Cirier

Contenant : Composition du Suif. — Fonte du Suif. — Fabrication des Chandelles. — Graissage et lubrification. — Composition et propriétés de la Cire. — Fabrication des Gierges. — Des Bougies. — Usages divers de la Cire. — Encastriques. — Cire à acheter.

Si vous commencez vos recherches par les annonces, vos recherches seront tôt finies.

LE STYLE

C'est l'homme même, la toilette, c'est la femme. Le premier objet de toilette est le corset « Prodiges » n. 22, rue Saint-Georges, à Roubaix; 12, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing. 65080d

TOURCOING

La journée de jeudi 6 :

MANCHE. Matinée de 3 à 5 heures. BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE: de 9 heures à midi et de 6 à 9 heures. BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE: de 6 à 8 heures. BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES DES BEAUX-ARTS: de 9 à 11 heures.

Le Cambriolage de la rue de Cambrai

Arrêtés maintenus. — Les auteurs. — Les coupables tout le récit de leur exploit.

Nous avons annoncé hier, que deux hommes avaient été arrêtés comme auteurs présumés du cambriolage, suivi d'incendie, commis dans la soirée de dimanche, chez M. Henri Duvillier, 33, rue de Cambrai.

Les deux individus arrêtés se nomment Robert Degond, 19 ans, tourneur, rue de Vélodrome, 35, et Marceau Creye, 20 ans, mouleur, rue de Bouvines, 54.

Degond a été arrêté après une chasse à l'homme assez longue par l'agent de police, J.-B. Lepers et l'agent de sûreté Destombes. Son complice Creye a été appréhendé par les agents de sûreté Laverge, Scrittès et Leman jeune.

Dans la matinée de mercredi, M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, chargé de l'enquête, a interrogé sans succès, Creye et Degond. Il reprit ses interrogatoires durant toute l'après-midi et réussit à faire passer des aveux aux deux complices, qui relatèrent avec d'amples détails, les circonstances du cambriolage.

Dans la soirée de dimanche, vers huit heures et demie, les deux amis passaient rue de Cambrai. Ils remarquèrent l'habitation de M. Duvillier qui leur sembla déserte. Comme ils étaient porteurs d'une pince-monsieur, ils exercèrent des pressions contre la porte. Celle-ci résista. Les deux jeunes malfaiteurs insistent alors de s'introduire dans l'immeuble, par escalade, en passant par le terrain vague se trouvant à gauche de la maison.

Robert Degond escalada le premier le mur de clôture et se trouva dans la cour de M. Duvillier. Le chien de garde aboyait furieusement. Le cambrioleur eut peur et repassa le mur.

Creye se moqua de ses « scrupules » et, à son tour pénétra dans la cour. A l'aide de son couteau, il tua le chien de garde. Il frappa avec tant d'acharnement, que la lame lui perfora une bottine, le blessant légèrement au talon.

De l'intérieur, le mouleur Creye passa à Degond une petite échelle qui se trouvait dans une dépendance de la maison. Une fois les deux complices dans la « place », ils rammentèrent à eux l'échelle.

La porte de derrière de la maison de M. Duvillier n'étant fermée qu'à l'aide d'un verrou, la pince-monsieur le fit céder. Se trouvant dans la maison, les deux cambrioleurs montèrent à l'étage et allumèrent; ils jetèrent négligemment l'allumette sur un tas de papiers et chiffons. Le tout s'enflamma et communiqua le feu à la toiture. Ils aperçurent les flammes, ce qui ne les préoccupa pas, ont-ils déclaré à M. Rougeron.

En quête d'argent, Creye et Degond, visitèrent toutes les places, fouillèrent tous les meubles, utilisant pour cela leur pince-monsieur. Ils ne trouvèrent point ce qu'ils cherchaient. Pendant qu'ils opéraient au rez-de-chaussée, l'indice leur vint de fermer le verrou à la porte d'entrée. En fouillant une chiffonnière, ils recouvrèrent de linge leur pince et ne purent plus la retrouver.

Au moment où M. Duvillier revint, ils avaient achevé leur « visite domiciliaire ». Le bruit fait tombèrent les deux cambrioleurs. Ils se précipitèrent sur leurs chapeaux mais fut assez lestes pour le ramasser. Quant à Creye, au moment où il passait au-dessus du mur, il reçut sur la tête, le coup de canne que lui asséna le boucher cambriolé. Son chapeau tomba et resta sur le terrain comme pite à conviction.

De la rue de Cambrai, les deux complices se dirigèrent vers la Croix-Rouge. Degond abandonna pendant quelque temps son ami. Il se rendit chez un marchand de casquette, qu'il rapporta à Creye, puis tous deux firent de longues stations dans les cabarets du quartier.

Vers deux heures du matin, ils furent rencontrés par les agents de police Arthur Lepers et Florin, qui les questionnèrent. L'attitude des deux

noctambules parut bien suspecte aux agents, mais à ce moment, rien ne pouvait leur faire soupçonner qu'ils se trouvaient en présence de cambrioleurs incendiaires de la rue de Cambrai.

Ce n'est que plus tard, sur certaines indications, que M. J.-B. Lepers acquit la conviction que Creye et Degond étaient les auteurs de ce méfait. Ils les surveilla et bien lui en prit, ainsi qu'on l'a vu.

Les deux jeunes apaches ont mis une certaine forfanterie à raconter les moindres détails de leur « expédition ». Ils n'ont pas l'air de se rendre compte que si l'inculpation d'incendie « volontaire » est relevée et maintenue, c'est pour eux la comparution devant les assises. Ils seront transférés à Lille aujourd'hui, jeudi.

APRÈS LA BÉATIFICATION DE JEANNE D'ARC

Appel aux patriotes Tourquennois L'appel suivant est distribué en ville : Tous les Tourquennois, s'unissant dans un même sentiment de patriotisme et désirant fêter tout particulièrement Jeanne d'Arc, aux jours solennels, anniversaires de ses grandes victoires, se proposent de pavoiser et illuminer les dimanches 9 mai.

Dans toutes les villes de France, et notamment à Paris, les Français ont tenu à honorer leur glorieux héros par des décorations extérieures et des illuminations splendides. Tourcoing, ville éminemment catholique et française, ne peut pas moins faire et rendre à l'honneur de sa distinguée comme elle l'a fait en maintes circonstances.

Jeanne d'Arc personnel bien la France; elle n'appartient à aucun parti, mais les domine tous par l'éclat et l'étendue de son patriotisme et de son abnégation qui ne recula pas même devant la mort. Tous ceux qui admettent encore la patrie peuvent et doivent donc s'unir pour la fêter.

Que bannières et drapeaux flottent joyeusement dans toutes nos rues, que lanternes vénitiennes et lampions prolongent encore l'entrain de cette fête patriotique le dimanche 9 mai, en l'anniversaire de la prise d'Orléans, victoire qui arracha la France à l'étranger.

MARIAGE. — Mercredi matin, à dix heures et demie, a été célébré en l'église Notre-Dame, le mariage de M. Maurice Pollet, industriel, fils de M. Achille Pollet, industriel et de Mme Pollet-Desprez, avec Mlle Madeleine Tiberghien, fille de M. et Mme Tiberghien-Flipo.

Le consentement des jeunes époux a été reçu par M. l'abbé Flipo, professeur, au Grand Séminaire, cousin de la mariée, qui a prononcé une délicate allocution de circonstance.

Les témoins étaient pour le marié, MM. Achille et Edouard Pollet, industriels, ses frères; pour la mariée, MM. Joseph Leurent, industriel, et Paul Leurent, ouvrier d'art, ses beaux-frères.

Dans l'assistance nous avons remarqué, MM. les chanoines Leclercq, doyen de Saint-Christophe; Debabant, doyen de Notre-Dame; Ducroulombier, curé du Sacré-Cœur; les abbés Gruson, pro-doyen; Leleu, supérieur du collège; Paul Reboux, aumônier du pensionnat de l'Immaculée-Conception; Castelnor, curé de Saint-François; à Mouvaux, etc.

Pendant la messe, plusieurs artistes ont interprété divers chants et morceaux de musique de circonstance.

ADJUDICATION DE FOURNITURES POUR LES USINES A GAZ ET D'ELECTRICITE. — Hier après-midi, à trois heures, M. Léon Saubien, adjoint au Maire, assisté de MM. Paul Massard, et Jules Heults, conseillers municipaux, et en présence de MM. Bernard, directeur des services du gaz et de l'électricité, a procédé à l'adjudication, en 20 lots, de fournitures diverses nécessaires au service des usines municipales à gaz et de l'électricité pendant les années 1909, 1910 et 1911. Voici le résultat de cette adjudication.

1<sup>er</sup> Lot. — Vitrerie. — Ont soumissionné: MM. Gadenne Clotaire, à Tourcoing, 25 % de rabais; Berthelot, à Paris, 10 %; Vandevoort, à Valenciennes, à Paris, 12 %; d'augmentation sur les prix du devis. — Adjudicataire: M. Gadenne.

2<sup>o</sup> Lot. — Produits chimiques, couleurs, etc. — Ont soumissionné: M. L. Vandenbrouck, à Valenciennes, 10 %; d'augmentation sur les prix du devis. — Adjudicataire: M. Gadenne.

3<sup>o</sup> Lot. — Sacs. — Ont soumissionné: MM. Douglon frères, à Beuvray (Somme), 3,50 % de rabais; G. Pécourt, à Béthune, 2 %; Rigot-Stallars fils, à Lille, 2 %; Adjudicataire: MM. Boulogne frères.

4<sup>o</sup> Lot. — Papiers. — Ont soumissionné: MM. Desora, à Tourcoing, 9 % de rabais; Masquelet Omer, à Wasquehal, 13,24 %; Berlemont-Hennion, à Roubaix, 10,11 %; Adjudicataire: M. Berlemont.

5<sup>o</sup> Lot. — Outils. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, à Roubaix, 7,50 % de rabais; Desrouseaux-Marthe, à Tourcoing, sans rabais; Declercq Ferdinand, à Tourcoing, 23 W; Clavel A., à Paris, 10 W; Adjudicataire: M. Declercq.

6<sup>o</sup> Lot. — Boulons, rivets, vis, crochets à gaz, etc. — Ont soumissionné: MM. Desrouseaux-Marthe, sans rabais; Declercq Ferdinand, à Tourcoing, 15,10 %; A. Clavel, 10 W; H. Fievet, à Valenciennes, à Cléroux, Clérouxgnault, 10 %; Adjudicataire: M. Declercq.

7<sup>o</sup> Lot. — Caoutchouc. — Ont soumissionné: MM. Desrouseaux-Marthe, 10 % de rabais; Clavel, 10 %; Le Société Coloniale Industrielle, 25 %; H. Clavel Louis, à Halluin, 30,50 %; Adjudicataire: M. Michel.

la Société anonyme pour la construction de matériel de chemin de fer, à Fives-Lille, 12 %. — Adjudicataire: La Société anonyme pour la construction de matériel de chemin de fer.

16<sup>o</sup> Lot. — Supports de compteurs et bobots. — Pas d'adjudicataire.

17<sup>o</sup> Lot. — Hés métrés et couteurs. — Ont soumissionné: MM. Catry Victor, 13 % de rabais; Dubosage et Van Eckhoutte, à Roubaix, 15,25 %; Canler Charles, 9 %; Adjudicataire: MM. Dubosage et Van Eckhoutte.

18<sup>o</sup> Lot. — Bois, et 18<sup>o</sup> lot: cuirs, n'ont pas été adjugés, faute de soumissionnaires.

19<sup>o</sup> Lot. — Cordages et ficelles. — Ont soumissionné: MM. G. Desrouseaux-Marthe, 2 % de rabais; Ch. Masquel-Cau, à Tourcoing, 11 %. — Adjudicataire: M. Ch. Masquel-Cau.

20<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

21<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

22<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

23<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

24<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

25<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

26<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

27<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

28<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

29<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

30<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

31<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

32<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

33<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

34<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

35<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

36<sup>o</sup> Lot. — Échelles et bruyères. — Ont soumissionné: MM. Renault Charles, 5,25 % de rabais; Letté Gaston, à Paris, 25,20 %. — Adjudicataire: M. Letté Gaston.

maudable coup de couteau dans la région du cœur. Carette et Lagasse furent arrêtés et conduit au parquet. L'affaire fut confiée à M. Delalé, juge d'instruction, qui ne put retenir contre eux le délit de vols dont ils étaient soupçonnés.

Le magistrat termina son enquête et renvoya devant le tribunal correctionnel à l'audience du 7 mai, Victor Lagasse, sous l'inculpation de coups et blessures, et rébellion envers les représentants de l'autorité.

Son complice, Oscar Carette, qui n'avait pas opposé de résistance aux agents et s'était laissé conduire au poste de police, pour répondre aux interrogatoires, a été relâché et bénéficie d'une ordonnance de non lieu!

Déménagements, wagons voitures capitonnés. Henri Dacl, rue de Haze, 5. Vidanges à vapeur. ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier de M. Masquillier, entrepreneur, M. Aimable Monroyer, 45 ans, rue Hoche, 27, en soulevant un ponton à l'établissement de MM. Tiberghien frères, rue de Paris, s'est fait un lumbago traumatique. Docteur Vermeersch, 6 jours de repos. — Chez MM. L. et F. Delmaure, fabricants de bonnetterie, rue de Tournai, un tricotier, M. Augustin Nys, 31 ans, place des Phalémains, 12, en tirant le baril d'un chariot, s'est fait une blessure au coude et à la main droite de la main droite. Docteur Decouvaere, 10 jours de repos. — A la fonderie de M. Odoulo Beckman, 40 ans, rue Jourdan, 31, en soulevant une poche de fonte en fusion, s'est fait un effort musculaire à la cuisse gauche. Docteur Donte, 13 jours de repos.

VOTRE NEURASTHÉNIE, vous désespérez, vous avez fait des cures d'hydrothérapie sans succès, vous vous croyez incurable! Quelle erreur. Le remède est à votre portée et il est bien simple. Prenez régulièrement du PAIN NORMAL FRANÇAIS. (Voir aux annonces). 65098

NEUVILLE-EN-FERRAIN Une série de vols au Durmont

Cinq vols de zinc ont été commis au cours de la nuit de mardi à mercredi, au bannan frontière du Durmont.

Chez M. Pierre Dhalluin, cultivateur, des qualifications ont été volées par un troyais servant à l'écoulement d'eau et un entonneau, le tout d'une valeur de vingt-cinq francs.

M. Emile Vandembrouck, tisserand, a constaté la disparition d'un gouffier valant dix francs. Son voisin, M. Edouard Loone, cabaretier, a été désagréablement surpris en remarquant à son réveil, la disparition d'un urinoir et d'une gouffière, valant ensemble vingt-cinq francs.

Un urinoir de quinze francs a été volé chez M. Jules Calletart, également cabaretier. Enfin, M. Désiré Beyer, marchand de pipes, a été victime d'un vol d'une gouffière longue de neuf mètres et d'une valeur de vingt francs.

Plainte a été déposée entre les mains du garde-champêtre Volcke qui recherche les auteurs de ces vols.

UNE PLAINTÉ. — Une fourche à quatre dents a été volée chez M. Pierre Holvoet, cabaretier et piqueur agricole, au hameau de la Vieille-Motte. Les enquêteurs ont pu identifier le voleur, un ouvrier belge, qui a pris la fuite. Le garde Volcke enquêta.

F. VANDENBROUCK-HEL, 68, rue St-Étienne, LILLE. Installations complètes. Meubles, tapis, tentures, Prix exceptionnels. — Concurrence impossible. GRAND-PRIX. — TOURCOING, 1906.

LILLE LA CRISE DES TRAMWAYS

Dans une réunion tenue mardi soir, au siège de comité, la Ligue de défense des voyageurs et abonnés a voté l'ordre du jour suivant: « Le comité de la Ligue réuni le mardi 4 mai, après avoir entendu le rapport de ses délégués, constate que l'accord projeté entre la ville et la Compagnie ne peut en aucune façon donner satisfaction au public; regrette que l'administration municipale ne veuille communiquer au comité le texte exact complet de la convention afin que celui-ci puisse en faire une étude approfondie; décide de continuer la lutte, et invite l'administration et le conseil municipal à ne pas s'engager dans une transaction qui ne serait qu'un leurre ».

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, mercredi matin, dans une boutique de la rue de Belle-Vue, dépendant de la filature Boutry.

Les dégâts sont sans importance.

ENCRE ACME, pour bien écrire. En vente Librairie du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix; 33, rue Carnot, Tourcoing. 62209

UN TOURQUENNOIS ARRÊTÉ POUR IVRESSE ET RÉBELLION À LA MADELEINE. — Un journalier Marie-Joseph Destruy, âgé de vingt-quatre ans, domicilié à Tourcoing, rue de la Prairie, 7, se trouvant en état d'ivresse manifeste, faisait du scandale, lundi, à onze heures du soir, sur la place de Berkem.

Interpellé par le sous-brigadier Bourdon et le garde Patou, il leur porta des coups en proférant les pires outrages.

Les deux agents ont réussi à se rendre maîtres du forcené. M. Bertrand, commissaire de police, a dressé procès-verbal à la charge de Destruy, pour coups, rébellion et outrages à agents.

6 PORTRAITS BOIGNES, 2 francs, 81, rue Desarmois, TOURCOING.

son lieutenant n'était trouvé en péril, il aurait volé son secours.

On tint compte des déclarations de ce soldat qui avait agi dans un moment d'oubli, mais on ne l'en croira pas moins à la prison d'Amiens, en attendant sa comparution devant un conseil de guerre sans l'inculpation de vols de fait sur un supérieur.

ILLIES TAMPONNÉ PAR UN TRAIN. — Un ouvrier a été tamponné près d'Illies par le train de voyageurs n. 209, quittant Don à 2 heures de l'après-midi et arrivant à Illies à 3 h. 13.

La victime a été surprise au moment où elle travaillait la voie. Son état est assez grave. On a relevé sur le corps du malheureux qui a plusieurs côtes brisées, une fracture à la base du crâne.

A ST-JACQUES DEUIL IMMÉDIAT Locations de Châles POUR DEUIL 1909

FABRIQUE DE CERQUELS YVETTE FÉE 14, rue de Fostery, Roubaix GRAND MAGASIN AU PREMIER Téléphone 3.95

CONVOIS FUNÉBRES M. Jean-Louis DELDALLE, Ancien Maire de Watrelas. Membre du Conseil Paroissial et de toutes les Conférences de la paroisse. Veuf de Dame Céline DELDALLE, née Watrelas, décédée le 2 mai 1909, dans sa 79<sup>e</sup> année, administré des Sacraments. Messes de Confort et Laudis, le même jour.

NOUVAUX-LES-FRANCS. — Vendredi prochain commencera le tribunal de l'honneur de Jeanne d'Arc, dont le panegyrique sera prononcé dimanche par M. l'abbé Bonnet.

LA MAISON FELIX rappelle à sa nombreuse clientèle qu'il est temps de lui adresser ses commandes de voitures pour 1<sup>er</sup> Communions, 114 et 116, r. d'Isly. Tel. 325.

TRIBUNE PUBLIQUE (Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'épigraphie ni la responsabilité de la rédaction.)

On demande une seconde représentation de « Carmen » au Théâtre Roubaix. Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix ». M. Renouprez ne pourrait-il donner une deuxième représentation de « Carmen » avec le concours de l'excellent ténor Bédier et de son excellent accompagnement, à nouveau, avec le plus grand plaisir.

En vous remerciant d'avance, veuillez agréer, M. le Directeur, nos plus sincères salutations. Un groupe d'habitants du théâtre Roubaix.

A propos des Concours de Gymnastique de Lanoy. Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix ». Chacun a pu lire dans le « Journal de Roubaix » au sujet de cette fête, que le Comité fait appel aux commerçants de Lanoy, persuadé qu'aucun d'eux ne failira à son devoir de générosité et que tous se montreront dignes Lanoyens en réservant bon accueil aux collectionneurs qui doivent se présenter chez eux inévitablement.

Le Comité ajoute qu'il tient à ce que tous sachent bien que la fête du 1<sup>er</sup> août est simplement patriotique et philanthropique et que l'œuvre n'a en vue que le bien-être du peuple par la régénération physique.

Or, Lanoy possède une autre société de gymnastique « Les Philistins » qui a obtenu plusieurs concours et succès ayant obtenu certains succès à plusieurs concours et dans laquelle sont enrôlés les enfants de bien des commerçants et modestes de la ville.

Il me semble donc que pour se montrer vraiment dignes du grand mot « philanthropie », le Comité a le devoir d'inviter cette seconde société locale à participer à la fête, ce faisant, il s'assurerait sans nul doute la participation unanime de tous les vrais Lanoyens, commerçants ou ouvriers.

Un solliciteur ami de sa chère petite ville.

LA LIGNE DE TRAMWAYS DE ROUBAIX À LEERS Monsieur le Directeur du « Journal de Roubaix ». La Compagnie « L'Électrique Lille-Roubaix-Tourcoing » va-t-elle pas créer des abonnements scolaires sur la ligne Roubaix-Leers?

Un lecteur. Édité à la pierre, 1<sup>er</sup> point, note le « coup classique du Père François ».

Un lecteur. Édité à la pierre, 1<sup>er</sup> point, note le « coup classique du Père François ».

Un lecteur du « Journal de Roubaix ». 1<sup>er</sup> Ncu, On ne voit jamais son service militaire en Belgique et être parvenu au grade de sous-officier; 2<sup>o</sup> L'abonnement est très limité et dans tous les cas l'on ne fait plus partie de l'armée mais de la « force publique ».

Un lecteur du « Journal de Roubaix ». 1<sup>er</sup> Ncu, On ne voit jamais son service militaire en Belgique et être parvenu au grade de sous-officier; 2<sup>o</sup> L'abonnement est très limité et dans tous les cas l'on ne fait plus partie de l'armée mais de la « force publique ».

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX » du Jeudi 6 Mai 1909

Les Forbans de l'Express

ROMAN DRAMATIQUE D'ACTUALITÉ Par CAMILLE DESCAMPS

Ah non, non, ce n'était point elle qui avait envie de se faire couper le cou ou sauter la cervelle au profit d'une idée quelconque, au bénéfice des terroristes, nihilistes ou fumistes quelconques, elle mettait les révolutionnaires et les patriotes de tous les soleils dans le même sac et s'essayait de ce sac.

On bararda longuement, à voix basse. Hélène ne découvrit son jeu tout de suite. Elle parla d'abord du milieu où elle opérait pour le quart d'heure.

— Attendez donc... Vous oubliez à quel j'ai affaire. — Une belle avance, ma foi, d'avoir de l'argent et de n'en point profiter, de le gagner au prix de sa peau... Je serais tué pour sûr, un peu plus tôt un peu plus tard, si les autres pouvaient se douter que je suis pour quelque chose dans la disparition de leur magot... Je m'expose déjà terriblement en étant ici où je ne devrais pas être... Ainsi donc, convenu, vous ne voudriez pas me faire mourir; vous prendrez, papa, trois cent mille francs, je m'arrangerai pour en prendre deux cent mille autres, non pas dans le tas, mais au sujet du tas, tout en gardant le tas, sans risques, sans terreurs, sans désemparer une meute infernale à nos trousses.

— Comment forcer-tu? — Ça c'est sans affaire, et j'ai une cent mille francs pour ça.

— Ça c'est sans affaire, et j'ai une cent mille francs pour ça.

Gronelle ou perchait son estimable grand'mère, et où elle était certains de trouver son père, maintenant veuf, ayant abandonné les chemins de fer et faisant son même métier d'interprète dans un hôtel quelconque.

La demoiselle désirait les consulter encore plus que les embrasser.

Mais du moment qu'un lien de retour à leur charge d'était elle au contraire qui apportait, qui avait de l'or dans les poches, ils lui firent fête.

— Attendez donc... Vous oubliez à quel j'ai affaire. — Une belle avance, ma foi, d'avoir de l'argent et de n'en point profiter, de le gagner au prix de sa peau... Je serais tué pour sûr, un peu plus tôt un peu plus tard, si les autres pouvaient se douter que je suis pour quelque chose dans la disparition de leur magot... Je m'expose déjà terriblement en étant ici où je ne devrais pas être... Ainsi donc, convenu, vous ne voudriez pas me faire mourir; vous prendrez, papa, trois cent mille francs, je m'arrangerai pour en prendre deux cent mille autres, non pas dans le tas, mais au sujet du tas, tout en gardant le tas, sans risques, sans terreurs, sans désemparer une meute infernale à nos trousses.

— Comment forcer-tu? — Ça c'est sans affaire, et j'ai une cent mille francs pour ça.

— Ça c'est sans affaire, et j'ai une cent mille francs pour ça.

dant quelque temps et que, si je les quitte, ce soit en bonne terre, pour éviter les soupçons et une vengeance terrible.

— Vous allez voir... Je sais un endroit où il y a un magot énorme, des millions de cachés... — Des millions! s'exclamèrent la mère Poileux et son digne fils, dont les yeux s'enflammèrent d'avidité.

— Des millions! Et bien, ce qu'il faudrait, c'est que je retourne tout tranquillement, tout bêtement à la maison et que vous, papa, vous alliez faire un tour du côté du magot... — Et est-ce tout prêt? — Ki, dans la banlieue... Les autres ne veulent, ne peuvent repasser par ici avant quinze jours, et avant vous aurez fouillé la cachette pour y prendre seulement un, deux ou trois paquets de billets de banque, cent, deux cent, trois cent mille francs et encore bien adroitement, sans laisser aucune trace.

— Pourquoi pas davantage, pourquoi pas tout, pendant qu'on y sera? Je ne comprends pas! C'est pas voler que de reprendre du bien à ces gredins-là!

— Attendez donc... Vous oubliez à quel j'ai affaire. — Une belle avance, ma foi, d'avoir de l'argent et de n'en point profiter, de le gagner au prix de sa peau... Je serais tué pour sûr, un peu plus tôt un peu plus tard, si les autres pouvaient se douter que je suis pour quelque chose dans la disparition de leur magot... Je m'expose déjà terriblement en étant ici où je ne devrais pas être... Ainsi donc, convenu, vous ne voudriez pas me faire mourir